

CONVOCACTION

Date : 17 septembre 2024

Affichée le : 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 26
Votants : 34
Pouvoirs : 8
Absent : 5

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

25 SEP. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

27 SEP. 2024

Absents représentés

Mme SAVAS

M. LEMAIRE

Mme SAKHO

M. EL OUSTI

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

Mme MOUSSATEN, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

24

Convention de mandat - Rénovation éclairage public - changement des lanternes 1ère tranche -SE60

■ Rapport de présentation :

Fabienne LAMBRE, Adjointe

Monsieur le maire fait part aux membres du Conseil Municipal de son souhait de passer avec le SE60 une convention de mandat pour les travaux de rénovation en LED de l'éclairage public dans le cadre de l'Intracting.

La mission du SE60 consiste à :

- Désigner et mettre à disposition un référent technique Eclairage Public.
- Conseiller la collectivité en terme de choix de matériel.
- Mettre à disposition les marchés de travaux et autres prestataires d'étude ou d'assistance au maître d'ouvrage.
- Mettre en place les moyens adéquats pour l'exécution des missions de la présente convention
- Gérer administrativement, financièrement et comptablement l'opération et d'une manière générale tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions
- Superviser la bonne exécution des travaux et veiller au respect du cahier des charges, des normes et du budget alloué.
- Assister la collectivité lors des diverses opérations liées à la réception des travaux, à la levée des éventuelles réserves et à la garantie de parfait achèvement.
- Traiter les informations communiquées par les entreprises et informer la collectivité en cas d'anomalies tant pour le suivi des travaux, que pour leur réception.

- Traiter les informations communiquées et informer la collectivité en cas d'anomalies dans le cadre du contrôle des factures.
- D'une manière générale tous actes nécessaires à l'exercice de ces

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024

montant HT des travaux.

ID : 060-216001743-20240927-CM230924_DEL24-DE



Pour cette mission, le SE60 percevra des frais de gestion fixés à 8% du m

Il vous est demandé :

- de **valider** le projet de travaux de Eclairage Public | Diverses rues (intracting) 1ère tranche et de **demandeur** au SE60 de programmer et réaliser ces travaux.
- d'**accepter** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise et d'**approuver** le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux annexés à la présente.
- d'**acter** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- **de respecter** les conditions fixées dans la convention ci-annexée, notamment quant au versement de la participation pour les travaux.
- d'**inscrire** au budget communal des années 2024 et 2025 les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint .
- En section d'investissement, à l'article 21534, les dépenses afférentes aux travaux : 981 876,07 € TTC et celles relatives aux frais de gestion 65 458,40 € TTC.
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de mandat.

■ Le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29

Vu les statuts du SE60 en vigueur et notamment ceux permettant au Syndicat d'exercer des activités complémentaires ou de mettre les moyens d'actions dont il est doté à la disposition de ses membres ou non membres, dans les domaines se rattachant à son objet,

Vu le plan de financement,

Vu la délibération de la ville de Creil n° 26 en date du 02/04/2024 approuvant la signature d'une convention d'intracting avec la banque des territoires pour la modernisation de l'éclairage public,

Vu la délibération du 03/06/2024 approuvant la signature d'un contrat de service avec le SE 60 et le souhait de la ville de Creil de confier la gestion administrative, financière, comptable et notamment les marchés de travaux au SE 60,

Vu l'avis de commission patrimoine et cadre de vie en date du 04/09/2024,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de valider le projet de travaux de Eclairage Public | Diverses rues (intracting) 1ère tranche et de **demandeur** au SE60 de programmer et réaliser ces travaux.

Article 2 : d'accepter la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise et d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux annexés à la présente.

Article 3 : que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

Article 4 : de respecter les conditions fixées dans la convention ci-annexée, notamment quant au versement de la participation pour les travaux.

Article 5 : d'inscrire au budget communal des années 2024 et 2025 les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :

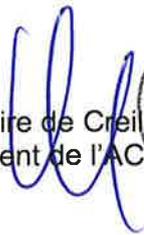
- En section d'investissement, à l'article 21534, les dépenses afférentes aux travaux : 981 876,07 € TTC et celles relatives aux frais de gestion 65 458,40 € TTC

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de mandat.

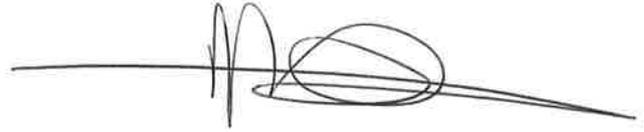
CREIL, le **27 SEP, 2024**
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Madame Jessica ELONGUERT



La secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024



ID : 060-216001743-20240927-CM230924_DEL24-DE